

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 mars 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Arnaud MERCIER représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Amapola VENTRON - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-004-11248/22/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat relative à l'utilisation de la plateforme d'innovation métropolitaine

10131

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Plateforme de l'innovation est un outil déployé par la Métropole Aix-Marseille-Provence depuis Septembre 2020 qui s'inscrit pleinement dans l'axe stratégique « Développer la Métropole entrepreneuriale et innovante » porté par l'Agenda du développement économique métropolitain.

La plateforme a pour objectif de faciliter et accélérer le rapprochement entre les intentions d'achat, les besoins métiers et les entreprises offreuseuses de solutions innovantes. Cet outil permet à la Métropole ainsi qu'à un ensemble de partenaires, grands donneurs d'ordre publics et privés, de publier des appels à manifestation d'intérêt, des appels à solutions, appels à projets, challenges et concours, avis d'information ou consultations citoyennes dans le champ de l'innovation.

Les appels sont accessibles en ligne par tous, gratuitement, sans restriction d'accès et avec des modalités de soumission simples et agiles. Cela permet notamment à la Métropole de construire une programmation des achats tenant pleinement compte de l'offre d'innovation disponible sur le territoire.

Cette démarche portée par la Métropole répond pleinement aux attentes des acteurs de l'écosystème territorial d'innovation. Elle ouvre en effet aux entreprises innovantes, et en particulier aux startups, l'opportunité de se positionner à la fois sur le champ de la commande publique au travers de processus d'achat nouveaux, mais également de générer de nouveaux leviers d'interactions entre collectivités, groupements et structures porteuses d'innovations, en expérimentant leurs solutions sur le territoire métropolitain dans un cadre juridique sécurisé.

Depuis un an d'activité, la plateforme de l'innovation a permis :

- 31 appels à innovation publiés dont 22 portés par les directions métiers de la Métropole dans les domaines de la mobilité, de la gestion des déchets, de l'aménagement des espaces publics, de l'eau/assainissement ;
- Plus de 250 soumissions et 50 prises de contacts ;
- 8 500 sessions et 22 500 pages vues en 12 mois.

La Métropole donne ainsi à un ensemble d'acteurs publics et privés un accès gracieux à cette plateforme. Cet accès permet d'améliorer la qualité et la quantité des appels à innovation diffusés sur la plateforme, dans un objectif commun de stimulation de l'écosystème local et de rapprochement des grands donneurs d'ordre avec les offreurs de solutions.

La présente délibération vise à approuver les conditions d'accès et les obligations réciproques des parties, formalisées dans un modèle de convention type annexée au présent rapport après que le modèle de convention initial approuvé par délibération IVIS 003-8140/20/BM est arrivé à échéance au 31 décembre 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda du Développement économique ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération IVIS 003-8140/20/BM du 31 juillet 2020 portant approbation d'une convention de partenariat relative à l'utilisation de la Plateforme d'Innovation.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence pilote la mise en œuvre d'une plateforme d'innovation.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite permettre gracieusement l'accès de cet outil à ensemble d'acteurs publics et privés.
- Que dans ce cadre il convient de formaliser les conditions d'accès et les obligations réciproques des parties en adoptant la convention type annexée au présent rapport.
- Qu'il sera proposé aux partenaires de signer cette nouvelle convention pour utiliser la plateforme d'innovation métropolitaine.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention type d'utilisation de la plateforme d'innovation métropolitaine ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention d'utilisation de la plateforme métropolitaine.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Parcours usager

Arnaud MERCIER